



19/03/2020

ÉPIDÉMIE - COVID 19 PRÉSENCE DES CONJOINTS LORS DE L'ACCOUCHEMENT

Au regard de la situation actuelle et des recommandations relatives au confinement de la population, il convient de prendre en compte :

- la dernière recommandation du CNGOF concernant les patientes **suspectées ou infectées** par le COVID-19 (15/03/20) ;
- la nécessaire considération de l'impact majeur du contexte actuel au plan psychologique ;
- l'importance pour les couples que le conjoint soit présent au moment de la naissance ;
- la nécessaire cohérence avec les mesures nécessaires de restriction des visites dans les établissements hospitaliers.

En conséquence, le RPL émet la **recommandation suivante** :

Pour les patientes qui ne sont **pas infectées et qui ne présentent pas de signes d'infection** à COVID-19, la présence du conjoint est possible **en SDN** aux conditions suivantes :

- 1 seul accompagnant
- non symptomatique (vérification de la T°) et sans contagion
- explication et respect des mesures barrière, y compris le port de masque
- confinement auprès de la parturiente (ne sort pas de la salle de naissance, donc si autonomie prolongée impossible (toilettes et repas possibles dans la salle) présence uniquement au moment de l'accouchement).

*NB : au vu de leur durée pouvant être > 2 jours, **les maturations cervicales sont exclues de ces dispositions.***

Cette recommandation est dépendante de la faisabilité locale et sujette à évolution. En cas de confinement non applicable, il est recommandé de ne pas autoriser la présence de l'accompagnant.

Il est important que les différentes maternités du réseau aient une attitude identique, afin d'éviter les situations conflictuelles entre les familles et les équipes, qui peuvent, dans certains cas conduire, à des demandes de PEC dans l'urgence dans d'autres structures.

La continuité des prises en charge est un élément majeur de la qualité et de la sécurité des soins.

Il est déraisonnable d'admettre la présence du conjoint en maternité, après l'accouchement.